

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

J

Communiqué de presse n° 34(F)

26–28 septembre 2000

Déclaration de M. **TANTELY R.G. ANDRIANARIVO**,
Gouverneur du Fonds pour **MADAGASCAR**,
Au nom des gouverneurs africains,
en séance plénière

**Déclaration de M. Tantely R. G. Andrianarivo,
Gouverneur du Fonds pour Madagascar,
Au nom des gouverneurs africains,
en séance plénière**

Introduction

1. Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur d'être le porte-parole de mes collègues Gouverneurs membres du Groupe africain à cette Assemblée. Permettez-moi tout d'abord de remercier les autorités tchèques pour avoir accepté d'abriter nos assises dans leur beau pays et pour la qualité de l'accueil qui nous est réservé; je me fais un devoir de leur dire que nous tirons de précieux enseignements de leur transition économique réussie. Je saisis également cette occasion pour féliciter le nouveau Directeur général du FMI, M. Horst Köhler et saluer son arrivée parmi nous. Nous tenons aussi à témoigner notre profonde gratitude à M. James Wolfensohn pour ses efforts inlassables au service du développement de l'Afrique. Permettez-moi de réaffirmer ici, que dans leurs efforts pour faire reculer la pauvreté et stimuler le développement, nos gouvernements continueront à coopérer avec la communauté internationale en particulier les deux institutions de Bretton Woods.

2. Monsieur le Président, il n'est nullement besoin d'insister sur le fait que l'Afrique est confrontée à des défis majeurs. Notre quête de solutions doit nécessairement reposer sur un enrichissement mutuel de nos vues par la confrontation des idées avec nos partenaires pour le développement. J'invite donc MM. Köhler, Wolfensohn et nos partenaires à entretenir un dialogue permanent avec le Comité de Suivi mis en place à Libreville et avec nos responsables politiques.

3. J'entamerai mon propos en soulignant l'importance particulière que l'Afrique accorde au nouveau partenariat qui s'instaure entre le FMI et la Banque mondiale pour combattre la pauvreté. J'aborderai ensuite les grands enjeux de développement auxquels nous sommes confrontés dans le cadre de la mondialisation, avant d'esquisser le programme des actions à mener en Afrique, en cernant les efforts que nous devons consentir et l'appui que nos partenaires pour le développement devront apporter à cette œuvre.

Pertinence du partenariat FMI – Banque Mondiale dans la lutte contre la pauvreté

4. Nous sommes préoccupés par les appels lancés dans un segment étroit de la communauté internationale afin que le FMI abandonne l'effort de lutte contre la pauvreté mené actuellement. À l'inverse, nous estimons pour notre part, en Afrique, que le FMI et la Banque mondiale conservent à cet égard un rôle essentiel. Le nouveau partenariat FMI/Banque mondiale pour promouvoir la stabilité macro-économique, accélérer l'allègement de la dette et inscrire la lutte contre la pauvreté dans un cadre stratégique

constitue à n'en point douter une plate-forme renforcée à partir de laquelle la communauté internationale peut contribuer aux progrès de l'Afrique.

5. Nous considérons que le FMI occupe une place de choix pour drainer les concours concessionnels à l'appui de la balance des paiements aux pays à faible revenu, créant de ce fait les conditions nécessaires d'une croissance vigoureuse et de la lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, nous estimons que la FRPC offre le cadre adéquat pour l'aide du FMI aux pays membres à faible revenu. Nous exhortons le FMI et la Banque Mondiale à poursuivre et à intensifier leur assistance aux pays en conflit ou sortant d'un conflit, notamment ceux ayant des arriérés envers les institutions multilatérales.

Le pouvoir de vote de l'Afrique

6. Le nouvel accent mis sur la maîtrise des programmes par les pays nécessite que les pays sous programme aient un plus grand rôle dans la définition des priorités de développement. Cet objectif n'est pas en cohérence avec la détermination mécanique des quotes-parts qui risque de réduire sensiblement le pouvoir de vote de l'Afrique. En vue de sauvegarder le caractère coopératif des Institutions de Bretton Woods, la voix de l'Afrique dans ces institutions devrait être renforcée. Nous encourageons également les deux institutions à accroître le personnel des bureaux de nos administrateurs en vue de permettre une meilleure représentation de nos pays.

Facteurs à l'origine des résultats économiques de l'Afrique

7. Plusieurs facteurs ont eu un impact négatif sur les résultats économiques de l'Afrique en 1999 et 2000; nous avons assisté à la multiplication des conflits entre pays africains, avec leur cortège de victimes innombrables et de graves destructions des ressources naturelles et des infrastructures de base; les pays africains qui ont réalisé des progrès significatifs en matière de réformes économiques, sociales et politiques, restent en proie à l'atonie des prix des cours des produits de base, à la faiblesse des moyens institutionnels et humains et à des cataclysmes naturels, notamment en Afrique de l'Est et en Afrique australe. En outre, la chute des cours des produits de base et le renchérissement du pétrole ont engendré une forte détérioration des termes de l'échange des pays non producteurs de pétrole, à l'origine de leurs difficultés de balance des paiements.

8. Ainsi, les taux de croissance économique en Afrique sont restés largement insuffisants pour contenir la chute du revenu réel, la montée du chômage et la paupérisation grandissante. Plus grave encore et contrairement à d'autres régions, l'élimination complète des séquelles de la crise financière asiatique restera un objectif de longue haleine, d'autant qu'il ne faut pas s'attendre à un redressement des cours des produits de base à brève échéance. Vous comprendrez donc que nous sommes préoccupés de la manière par laquelle l'Afrique peut tirer parti de la mondialisation.

Stabilité sociale et bonne gouvernance, facteurs clés du développement

9. Dans ce contexte, nous tenons à préciser que partout en Afrique, les avis concordent de plus en plus sur le fait que la paix, la cohésion sociale et la bonne gouvernance sont des facteurs essentiels du développement et de l'intégration économique. Tant à l'échelle continentale, régionale que nationale, le maintien de la cohésion sociale, l'enracinement de la démocratie, et le renforcement de la transparence et de la bonne gouvernance constituent dorénavant la priorité absolue. Les chefs d'État africains réunis à Libreville en janvier 2000 ont réaffirmé leur détermination à mener cet effort ainsi qu'à se porter à l'avant-garde du processus de réforme et à en assumer la maîtrise. Nous estimons que si cet effort est appuyé par des flux accrus de financement concessionnel et d'investissements directs et par des actions d'assistance technique visant à renforcer les capacités humaines et institutionnelles, l'Afrique peut relever les défis majeurs que représente le développement socio-économique et une intégration réussie dans l'économie mondiale.

L'intégration économique en Afrique

10. Nous sommes fermement convaincus que l'Afrique représentant, dans son ensemble, un vaste marché regorgeant de ressources humaines et naturelles inexploitées, il convient de promouvoir la coopération économique et l'intégration régionale au sein du continent, conformément aux principes exposés dans le Traité d'Abuja. Mises en œuvre dans un cadre sain, la coopération économique et l'intégration régionale constitueront un effet de levier puissant pour l'amélioration de la compétitivité des économies africaines. Nous nous réjouissons de la reconnaissance de la pertinence des principes exposés dans le traité d'Abuja à travers les positions adoptées par l'Union Européenne, et plus récemment par l'administration américaine qui élève désormais l'intégration économique au rang de priorité pour l'Afrique.

11. Nous engageons dès lors la communauté internationale et en particulier les institutions de Bretton Woods et l'OMC, à soutenir fermement cette démarche en fournissant des ressources adéquates et en élaborant des mécanismes appropriés à la réalisation de cet objectif régional. Cette dimension régionale doit également être prise en compte dans la mise en œuvre de nos programmes d'ajustement.

Restrictions commerciales imposées par les pays développés aux exportations des pays d'Afrique

12. Les avis concordent largement à présent sur l'importance des échanges internationaux pour le développement et la lutte contre la pauvreté, d'où la nécessité d'intégrer les pays en développement à l'économie mondiale. Il n'en demeure pas moins que malgré les progrès considérables qu'ils ont accomplis en matière de libéralisation de leurs échanges, nos pays n'ont pas pu tirer parti de l'expansion du commerce international en raison des restrictions en vigueur sur les marchés des pays développés. Nous tenons à réitérer la requête spécifique que des administrateurs des institutions de Bretton Woods ont eu à formuler, visant à ce que les

directions des deux institutions réalisent d'urgence une étude sur les restrictions commerciales imposées aux pays en développement et présentent des recommandations rapidement applicables. Nous invitons les pays industrialisés à renforcer et à compléter les précédents engagements qu'ils ont pris vis-à-vis des pays en développement dans le cadre des accords de l'Uruguay Round.

13. La mise en place de mécanismes spéciaux à caractère préférentiel pour les principales exportations des pays en développement — notamment les produits textiles et manufacturés — sera de nature à accroître le revenu des pays en développement. A cet égard, nous accueillons favorablement les actions concrètes prises par certains pays et groupes de pays, à l'instar des conventions U.E./Pays A.C.P., pour faciliter l'accès à leurs marchés. Il n'empêche que nos pays pourraient éprouver des difficultés à se prévaloir de ce nouveau dispositif, en raison des conditions dont il est assorti. Nous engageons dès lors la communauté internationale et en particulier la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, à accorder une attention particulière à l'aide aux pays pauvres d'Afrique, en vue d'accroître leur capacité à faire valoir leur position dans les négociations commerciales internationales.

Tendance à la baisse de l'aide publique au développement (APD) à destination de l'Afrique

14. Nous sommes parfaitement conscients de la nécessité d'accélérer la mobilisation de nos propres ressources pour relever les taux d'investissement dans nos pays. Il n'empêche que l'apport de ressources extérieures complémentaires est essentiel pour renforcer le financement de nos secteurs prioritaires. À cet égard, nous sommes préoccupés par la tendance persistante à la baisse des flux d'APD destinés à l'Afrique. En outre, l'octroi de l'aide publique au développement est de plus en plus lié à des conditionnalités plus strictes qui ne permettent pas à certains de nos pays les plus pauvres d'y avoir accès. De même, l'affectation de l'APD au profit du financement d'actions ponctuelles telles que l'aide humanitaire ou le financement de l'allègement de la dette et des activités des organisations non gouvernementales (ONG) remet en question le principe d'additionnalité des flux d'APD. Nous demandons instamment que la communauté des donateurs se penche sur ces questions en vue d'accélérer le développement de l'Afrique. Il importe tout autant de veiller à ce que les décaissements bilatéraux ne soient pas soumis à des conditionnalités multiples. Dans cette optique, nous recommandons l'élaboration de normes internationales de décaissement de l'aide par les donateurs. Nous sommes, pour notre part, fermement déterminés à assurer désormais une efficacité maximale dans l'utilisation des ressources d'APD, qui seront affectées en priorité aux actions en faveur de la réduction de la pauvreté, notamment l'amélioration de l'offre de services sociaux essentiels et le renforcement de l'infrastructure de base.

Le renforcement de l'allègement de la dette : un impératif

15. Il n'est plus guère contesté que le poids excessif de la dette constitue une entrave à la croissance et à la lutte contre la pauvreté en Afrique. C'est pourquoi nous avons accueilli sans réserve le renforcement de l'Initiative en faveur des PPTE. En reliant l'allègement de la

dette à la réduction de la pauvreté, le processus d'élaboration des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) nouvellement mis sur pied aboutira sans nul doute à une répartition plus large et plus équitable des bienfaits de l'allègement de la dette. Force est hélas de constater que la mise en œuvre de l'Initiative PPTE n'a pas atteint les résultats que nous en attendions : seul l'Ouganda est parvenu au point d'achèvement au début mai 2000. Nous tenons à faire état de notre déception face à ces retards qui compromettent les objectifs de lutte contre la pauvreté. Dans le même ordre d'idées, l'endettement des pays à revenu intermédiaire, dans lesquels subsistent d'importants foyers de pauvreté, et les petites économies enclavées ou insulaires reste un grave sujet de préoccupation qui mérite une attention particulière et appelle des solutions novatrices.

16. Nous sommes tout aussi préoccupés par l'absence d'une formule de répartition équitable des charges entre les créanciers, qui représente un obstacle de taille à la mise en œuvre de l'Initiative PPTE. Plusieurs pays en développement créanciers, dont des PPTE, et des institutions régionales ont déclaré ne pas pouvoir consentir un allègement sur les créances qu'ils détiennent. L'application à la lettre du principe de l'égalité de traitement par tous les créanciers a donc pour effet de retarder la mise en œuvre de l'Initiative. Nous engageons les pays industrialisés et les institutions financières internationales (IFI) à faire preuve de plus de souplesse dans l'application de ce principe afin d'accélérer le processus d'allègement de la dette.

La Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) et le Cadre de développement intégré (CDI)

17. La FRPC et le CDI ont permis de rehausser la place qui doit être accordée à la réduction de la pauvreté et aux impératifs sociaux dans la détermination des priorités des politiques de développement et des stratégies de mise en œuvre. Ces deux mécanismes soulignent à juste titre combien il importe que les emprunteurs aient la maîtrise du processus de réforme comme il a été dit dans la déclaration de Libreville. Nous nous félicitons en particulier de la création d'un comité conjoint de mise en œuvre FMI/Banque mondiale pour renforcer la coordination des politiques d'allègement de la dette et de lutte contre la pauvreté.

18. Tout en reconnaissant le bien-fondé du lien établi entre l'allègement de la dette et les résultats économiques, nous considérons que la multiplication et le renforcement à l'excès des conditionnalités provoquent des retards inutiles. À titre d'exemple, il y a lieu de supprimer l'obligation faite aux pays de mettre en œuvre le DSRP pendant une année avant l'examen de leur dossier d'allègement de la dette. La réalisation d'enquêtes auprès des ménages, des consommateurs, des entreprises et des secteurs sociaux nécessaire à l'élaboration des DSRP et au suivi continu des indicateurs d'impact afférents à la pauvreté absorbe des moyens humains et financiers considérables. Nous engageons la Banque mondiale et le FMI, ainsi que l'ensemble de la communauté des donateurs, à fournir toute l'assistance requise à cet effet. Nous préconisons également qu'il soit dûment tenu compte de la situation particulière de chaque pays dans le cadre de l'élaboration des DSRP, afin d'éviter toute standardisation du processus de concertation.

Assistance aux pays en conflit ou sortant de conflit

19. Nous sommes conscients que les conflits et la violence figurent parmi les problèmes pressants de beaucoup de nos pays. Nous reconnaissons le fait que la Banque et le Fonds ont essayé de répondre de nombreuses manières aux défis auxquels sont confrontés les pays en conflit ou sortant de conflit, y compris la préparation des stratégies de soutien et l'établissement de priorités dans les interventions durant la période de transition entre l'état de guerre et le retour à la paix. Nous notons, cependant, que le fonds post-conflit mis en place par la Banque mondiale en 1997 n'a pas encore véritablement bénéficié aux pays africains.

20. Nous invitons les deux institutions de Bretton Woods à renforcer leur intervention et à accroître leur assistance dans les pays en conflit et sortant de conflit. Dans cette optique, nous aimerions souligner l'importance de l'engagement des deux institutions dans les pays en conflit par le maintien de leur assistance dans les zones non affectées par les conflits.

La problématique des petites économies enclavées et insulaires

21. Le défi du développement dans le contexte de la mondialisation pose des problèmes encore plus épineux aux petits États, que leurs caractéristiques particulières rendent spécialement sensibles aux chocs exogènes et aux catastrophes naturelles. Nous accueillons donc avec satisfaction les récents efforts déployés par la Banque mondiale et le Secrétariat du Commonwealth pour mettre particulièrement en lumière les spécificités et les besoins propres des petits États. Nous engageons toutes les parties prenantes à aborder sérieusement le programme d'action convenu pour aider les petits États à combattre la pauvreté et à réduire leur vulnérabilité en appliquant les principes généraux de flexibilité, d'intégration régionale et de prévention des catastrophes, tout en accordant une attention particulière au renforcement de leurs capacités. Dans le même esprit, nous engageons à nouveau la Banque mondiale à poursuivre de manière plus diligente les travaux en cours sur la stratégie de gestion des risques liés aux produits de base conçue pour les petites économies comme pour les grands pays à faible revenu qui restent dépendants de produits de base.

Les retards de l'Afrique au regard de la révolution des technologies de l'information

22. Alors que le monde enregistre des avancées technologiques sans précédent, l'Afrique accuse toujours du retard, notamment en ce qui concerne l'utilisation des outils informatiques de base. Cet écart informatique grandissant est dû à la combinaison de plusieurs facteurs : le coût d'achat élevé du matériel informatique, l'absence d'infrastructures adaptables à des utilisateurs à faible revenu et la pénurie d'informaticiens qualifiés et le manque de filières de formation pour permettre de contribuer à vulgariser ces techniques.

23. C'est pourquoi nous invitons la Banque mondiale à contribuer au financement des moyens techniques à faible coût, permettant aux pays pauvres de se connecter au réseau informatique mondial. Bien que le secteur privé occupe déjà une position dominante dans l'infrastructure des télécommunications et des inforoutes, le groupe de la Banque mondiale

peut contribuer pour sa part à l'aménagement et à l'expansion de la capacité des systèmes pour les mettre à la portée des pays en développement. Il serait hautement souhaitable que la Banque mondiale continue d'appuyer la création de filières de formation dans cette discipline

Intensifier la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme

24. La pandémie de VIH/SIDA se révèle être l'une des plus graves menaces pour le développement de l'Afrique, qui doit par ailleurs faire face à d'autres maladies, notamment le paludisme. Nos gouvernements sont de plus en plus nombreux à attaquer ce problème avec vigueur, ayant pris la mesure de ses lourdes conséquences, tant pour le tissu social que pour les économies. La réaction de la communauté internationale à ce fléau, aussi tardive soit-elle, gagne en ampleur avec la relance de la campagne de lutte contre le VIH/SIDA engagée par les autorités américaines, ainsi que le montrent également les dispositions prises par les institutions de Bretton Woods, cette question ayant figuré à l'ordre du jour du Comité du développement lors des réunions du printemps 2000. M. Wolfensohn a aussi entamé une croisade pour mobiliser l'aide internationale en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA, pour laquelle la Banque mondiale a récemment affecté une somme de 500 millions de dollars E.U.

25. Outre ces louables efforts, la lutte contre le VIH/SIDA dans les pays en développement reste une tâche titanesque. Les pays en développement partent en effet avec un lourd handicap, n'ayant que peu de médecins spécialisés dans le traitement du VIH/SIDA. Les infrastructures — notamment des laboratoires équipés de matériel moderne — n'existent pas. Outre le fait d'atténuer l'efficacité des thérapeutiques anti-SIDA, la situation nutritionnelle déjà précaire de nombreux patients des pays en développement accentue les effets secondaires de ces traitements. Il importe par ailleurs de ne pas perdre de vue que les pays en développement disposent de ressources financières très limitées au regard des moyens à mettre en œuvre pour combattre ce fléau. Nous recommandons aux institutions de Bretton Woods d'appuyer fermement les initiatives régionales et sous-régionales de nos pays dans la lutte contre le VIH/SIDA.

26. Nous saluons les grands laboratoires pharmaceutiques pour l'intention qu'ils manifestent de fournir des médicaments adaptés au traitement du VIH/SIDA. Il n'empêche que le coût des combinaisons de produits capables de prolonger et de maintenir la qualité de vie des patients — produits qui sont au demeurant palliatifs et non curatifs — restent prohibitif pour la plupart des malades en Afrique. Nous pensons que les travaux de recherche en vue de découvrir un vaccin et, en fait, un véritable remède, doivent s'intensifier. Entre temps, nos pays continueront à consacrer l'essentiel de leurs moyens très limités, à la prévention du VIH/SIDA.

Assistance technique et renforcement des capacités

27. Pour que les effets de l'assistance technique se fassent pleinement et durablement sentir dans les pays membres bénéficiaires, il est indispensable qu'elle soit intégrée à une action plus vaste de renforcement des capacités. À cet égard, nous saluons la récente initiative du FMI visant à définir une politique globale d'assistance technique. Nous

recommandons vivement que l'assistance technique du FMI s'inspire du Partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique (PACT) récemment établi avec le concours de la Banque mondiale et la contribution du FMI. Le développement des capacités institutionnelles et humaines des pays qui comprend des actions de formation des cadres locaux doit figurer explicitement dans le mandat des experts en mission. Il est essentiel que les autorités des pays bénéficiaires soient associées à la planification, la sélection et l'évaluation des projets d'assistance technique. Enfin, nous préconisons que le recrutement d'experts soit plus ouvert et étendu afin de permettre aux ressortissants africains qualifiés de se mettre au service de leur continent.

28. Nous saluons les efforts faits récemment par la Banque mondiale dans le recrutement et la promotion des cadres africains. Cependant, nous encourageons le Directeur général du FMI et le Président de la Banque mondiale à poursuivre des politiques transparentes et dynamiques de recrutement et de promotion des cadres africains dans nos deux institutions.

Conclusion

29. L'Afrique est confrontée à de nombreux défis de développement au seuil du XXI^e siècle. Tout en admettant qu'il s'agit de défis majeurs, nous reconnaissons aussi qu'ils sont surmontables. Au cours des trois dernières décennies, nous avons non seulement mis en œuvre des réformes économiques vigoureuses mais aussi enregistré des avancées notables sur le plan des libertés civiques et de la démocratie. Toutefois, la part de l'Afrique dans le commerce mondial représente moins de 2 %, et porte essentiellement sur des produits primaires.

30. Malgré ces problèmes, nous sommes fermement convaincus que l'Afrique peut être un acteur à part entière du développement international. Pour ce faire, il est impératif que les africains et les bailleurs de fonds œuvrent de concert dans le cadre d'un nouveau partenariat qui vise notamment à faire reculer la pauvreté et à nous rendre maîtres de notre propre développement. Pour vivre ensemble dans ce village planétaire qui est le nôtre, il faut la coopération de tous. Par conséquent, tout revers enregistré par l'Afrique dans son processus de développement constitue un échec pour le reste du monde. De même, tout succès remporté par l'Afrique est un succès pour le reste du monde.